

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 20 mars 2023

Président : Monsieur REBSAMEN  
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 13 mars 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59      Nombre de présents participant au vote : 56  
Nombre de membres en exercice : 59      Nombre de procurations : 3

### **Membres présents :**

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Joël MEKHANTAR	Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Denis HAMEAU	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Laurence GERBET
Madame Christine MARTIN	Madame Océane CHARRET- GODARD	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Caroline JACQUEMARD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Paul DURAND	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Axel SIBERT
Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Madame Françoise TENENBAUM	Madame Catherine HERVIEU
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Nadjoud BELHADEF	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Marien LOVICHI	Madame Mélanie BALSON	Monsieur Olivier MULLER
Madame Kildine BATAILLE	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Delphine BLAYA	Madame Nora EL MESDADI	Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Christophe AVENA	Monsieur David HAEGY	Monsieur Philippe THIRION
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	

### **Membres absents :**

Madame Danielle JUBAN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS  
Madame Céline RENAUD pouvoir à Monsieur Laurent BOURGUIGNAT  
Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL

---

## **OBJET : SPORTS**

### **Année 2023 - Soutien financier de la Ville à des athlètes dijonnais - TEAM SPORT DIJON**

Le soutien de la Ville de Dijon en direction de ses sportives et sportifs de haut niveau demeure essentiel et prend notamment la forme d'une aide financière octroyée dans le cadre de contrats de partenariat.

L'objectif étant de permettre à ces athlètes de se préparer au mieux à l'ensemble des manifestations et compétitions sportives auxquelles ils sont amenés à participer, durant la saison, en contrepartie de leur engagement à véhiculer le nom et l'image de la Ville dans chacun de ces événements.

La collectivité s'attache également à accompagner de manière spécifique les sportifs de très haut niveau. Preuve en est, la participation de cinq athlètes aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo 2021 :

- Célia SERBER en qualité de remplaçante en gymnastique artistique féminine,
- Sébastien VERDIN en rugby fauteuil,
- Alexis MIELLET en athlétisme,
- Boladé APITHY, escrimeur ayant pris sa retraite internationale à la suite de la compétition,
- Léa FERNEY en para-tennis de table ; benjamine de la délégation française, qui fut couronnée d'une magnifique médaille d'argent.

L'année 2022 a été marquée par la création de la **#Team Sport Dijon**, collectif qui a pour objectif de rassembler et de fédérer ces athlètes dijonnais au sein d'une même équipe.

En outre, à la veille des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, la collectivité souhaite renforcer le soutien apporté aux sportifs prometteurs du territoire en portant l'enveloppe financière prévue à cet effet de 40 000 € à 50 000 €.

Aussi, afin d'intégrer la **#Team Sport Dijon**, les sportives et sportifs doivent justifier de leur présence sur les listes ministérielles de haut niveau ou de participation à des compétitions internationales.

Par la suite, chaque demande fait l'objet d'une étude approfondie tenant compte des résultats sportifs obtenus au cours de la saison, du projet sportif, professionnel ou scolaire présenté, du budget annuel nécessaire à la pratique ainsi que de l'implication dans les événements organisés par la Ville (Semaine Olympique, Paralympique...).

Cette instruction permet de proposer une aide allant de 500 à 3 000 euros. Les sommes les plus élevées étant proposées pour les athlètes qui pourraient participer aux JO 2024.

Ainsi, sur les cinquante-neuf demandes reçues, il est proposé de répondre favorablement à cinquante athlètes, selon les conditions décrites dans le tableau annexé au rapport.

Il convient de souligner la présence de vingt-quatre athlètes féminines au sein de la **#Team Sport Dijon**, soit 48 % de l'effectif total. Ce chiffre s'avère bien supérieur à la moyenne nationale de pratique féminine qui avoisine les 39 %.

#### **Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :**

- **de soutenir** les cinquante athlètes présentés dans le tableau annexé au rapport, dans le cadre de l'intégration à la **#Team Sport Dijon**, en contrepartie de leur engagement de promouvoir le nom et l'image de la Ville ;

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer les contrats de partenariat à conclure entre la Ville et ces athlètes, ainsi que tout acte à intervenir pour leur application.

SCRUTIN    POUR : 59  
              CONTRE : 0  
              DONT 3 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0  
NE SE PRONONCE PAS : 0

La secrétaire,  
Madame MONTEIRO

Le Maire,  
Monsieur REBSAMEN